RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06478
Numéro SIREN : 840 969 661
Nom ou dénomination : ABM RENOV BAT

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2020 sous le numéro de dépôt 27014

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/27014

Déposant :

Nom/dénomination : ABM RENOV BAT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 840 969 661

N° gestion : 2018 B 06478

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

(1) BILAN SIMPLIFIÉ — N°2033-A-SD 2019

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
11 AOUT 2020
DEPOT N° 27014

Désignation de l'entreprise ABM RENOV BAT
Adresse de l'entreprise 2 RUE ANATOLE FRANCE 92800 PUTEAUX
SIREN 840969661 — Néant ☐ *
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 0

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	2 917	030 483	2 433
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	2 917	048 483	2 433
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	7 976	070	7 976
	Autres* (3)	072	1 296	074	1 296
	Valeurs mobilières de placement	080	1 438	082	1 438
	Disponibilités	084	42 275	086	42 275
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	52 984	098	52 984
	Total général (I + II)	110	55 901	112 483	55 418

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	35 002
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	35 502
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 998
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 10 878)	172	13 918
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	19 916
	Total général (I + II + III)	180	55 418

RENVOIS
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193
(2) Dont créances à plus d'un an 197
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199
(4) Dont dettes à plus d' un an 195
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182 2 917
Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABM RENOV BAT

Divers à déduire	
	Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABM RENOV BAT

Divers à réintégrer	
	Montant

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABM RENOV BAT

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					209		210	
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services*				217			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						218	102 660
	Production immobilisée*							222	
	Subventions d'exploitation reçues							224	
	Autres produits							226	
								230	
					Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	102 660
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stock (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)						242	51 852
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	257	)			244	621
	Rémunérations du personnel*							250	13 190
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	1 469
	Dotations aux amortissements*							254	483
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259					262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
					Total des charges d'exploitation (II)			264	67 615
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	35 045
Produits financiers (III)	280	1		Charges financières (V)				294	44
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347						300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)									
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)								306	
								310	35 002

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	35 002	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
			Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							350
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	35 002	354
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :				356		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							360
				Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	35 002	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABM RENOV BAT

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462 2 917	464	466 2 917	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 2 917	494	496 2 917	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552 483	554	556 483
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 483	574	576 483

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥	Long terme 15% ou 12,8% ⑦	Long terme 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579					
Régularisations					590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABM RENOV BAT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Néant [X] *

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	381	
N° du centre de gestion agréé	380	
Montant de la TVA collectée	388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	374	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	378	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	399	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	398	
	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABM RENOV BAT

Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois 12

Néant X *

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :			
		376	
	dont apprentis	657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	dont handicapés	651	
		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		108	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		118	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		119	
		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)						020	
Effectifs au sens de la CVAE *						022	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						023	
Période de référence						026	
Date de cessation	024	du		160	au		
						186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° 2033-F-SD 2019

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

SIREN 840969661

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABM RENOV BAT

ADRESSE (voie) 2 RUE ANATOLE FRANCE

CODE POSTAL 92800 VILLE PUTEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ABOUELFADEL | Nom marital | Prénom(s) MAHMOUD

Naissance : Date 25121971 | N° Département 99 | Commune EGYPTE | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 100 | Pays

Adresse : N° 2 | Voie RUE ANATOLE FRANCE | Code Postal 92800 | Commune PUTEAUX | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Nom marital | Prénom(s)

Naissance : Date | N° Département | Commune | % de détention | Nb de parts ou actions | Pays

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

N° 2033-G-SD 2019

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE [3][1][1][2][2][0][1][9]

SIREN [8][4][0][9][6][9][6][6][1]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABM RENOV BAT

ADRESSE (voie) 2 RUE ANATOLE FRANCE

CODE POSTAL 92800 VILLE PUTEAUX

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

N° 2031-SD
(2019)

Exercice ouvert le 01012019
et clos le 31122019

Régime "simplifié d'imposition" [X] ou "réel normal" [ ]
Option pour la comptabilité super-simplifiée [ ] TVA [ ]
Option pour le régime de la taxation au tonnage [ ]
(cocher la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire : ABM RENOV BAT
2 RUE ANATOLE FRANCE
92800 PUTEAUX

Mél :

Téléphone :

Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
TRAVAUX DE PEINTURE

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

		Col. 1	Col. 2
1 **Résultat fiscal** Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		35 002	
2 **Revenus de valeurs et capitaux mobiliers** (compris dans les résultats ci-dessus)			
-**Revenus exonérés** de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus **nets** exonérés (a - b)	c		
-**Revenus soumis** à l'impôt sur le revenu	d		
3 **Total**	Total c + d		
4 **Bénéfice imposable** (col. 1 - col.2) ou **Déficit déductible** (col.2 - col.1) ❷		35 002	
4 bis **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)**		35 002	
–Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI :	e		
– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.	f		

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❸ :
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI,) ❸ :
à court terme et à long terme exonérées ❹ :
à long terme imposables à 12,8 % ❸ :
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❸ :

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies	[ ]	ZRR art. 44 quindecies	[ ]	Autres dispositifs	[ ] ❺
ZFU art. 44 octies et 44 octies A	[ ]	Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies	[ ]	Jeune entreprise (JEI)	[ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	[ ]				

Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) [ ]
Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W) [ ]

Exonération ou abattement pratiqué ❻ — sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % :
sur le bénéfice :

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ❽ a-BÉNÉFICE | b-DÉFICIT | c-PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ❼

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés :

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé :

CGA [ ] **Viseur conventionné** [ ]

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- **Professionnel de l'expertise comptable :**
- **Conseil :**
- **CGA de l'OMGA ou du viseur conventionné :**
- **N° d'agrément du CGA**

À ABM Rénovation le 26042020

Signature et qualité du déclarant

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

Si déposé néant, cochez la case : ☐

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD
(2019)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶ 1	BIC « B » ou BIC non profes-sionnels « M » ❷ 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en consi-dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle-ment, à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2019

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

		Exercice 2019
Montant des :	- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
	- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de l'année N, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*).....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....	
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortisssables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

© Sage

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

ABM RENOV BAT
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 500 euros
Siège social : 2, rue Anatole France
92800 Puteaux
RCS Nanterre 840 969 661

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE (exercice 2019)

Le 25/06/2020, à 15h00,

Les associés de la société ABM RENOV BAT, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 Euros, divisé en 100 parts de 5 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social : 2, RUE ANATOLE France – 92800 PUTEAUX.

Est présent :

Monsieur ABOUELFADEL Mahmoud à concurrence de 500 parts numérotées de 1 à 500.

Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclaré régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur ABOUELFADEL Mahmoud, associé présent et acceptant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2019** et quitus à la gérance,
-Affectation du résultat de l'exercice,
-Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égare,
-Rémunération du gérant
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

-l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2019**,
-le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
-le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

1

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 Décembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 **Décembre 2019.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net de **35 002,02 Euros** de l'exercice de la manière suivante :

- Distribution de dividende sur les actionnaires selon leurs parts comme suit :

* Monsieur ABOUELFADEL Mahmoud 100 % soit : **35 002,02 €,**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas attribuer de rémunération au président **Monsieur ABOUELFADEL Mahmoud** pour la période du **01/07/2020 au 30/06/2021.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès -verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès –verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

ABOUELFADEL Mahmoud
Président

ABM Rénovation

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661

ABM RENOV BAT
2, RUE ANATOLE FRANCE
92800 PUTEAUX

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

4, RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Puteaux le, 25/06/2020

Objet : **Dépôt des documents comptables annuels**
Siret : 840 969 661 00015

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les documents comptables annuels **2019** en un exemplaire:
- les comptes sociaux,
- le procès verbal,
- un chèque de 45,80 €,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur , l'expression de mes salutations respectueuses.

ABOU ELFADEL Mahmoud

ABM Rénovation

Copie certifiée conforme
KD / 12/08/2020 14:15:18
N° de dépôt - 2020/27014 / 840969661